N° 49

FRC 1. 6342

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case
FRC
1584

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR CASTAGNÉ,

Sur les conscrits du département du Tarn.

Séance du 8 pluviose an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

L'administration centrale du Tarn vient vous annoncer, par mon organe, que la loi de la conscription a

THE NEWBERRY LIBRARY

été aussitôt exécutée que connue dans son département, avec une activité, avec un enthousiasme digne des beaux jours de la liberté ; qu'à peine le cri de la patrie se fit entendre du haut de cette tribune, que les jeunes républicains se présentèrent en foule pour aller combattre des rois parjures qui venoient encore menacer la liberté : plusieurs d'entre eux n'avoient pas atteint l'âge fixé par la loi ; mais, fâchés d'une exception qui insultoit à leur courage, lisant, et dans leur cœur, et dans les fastes de la République, que la bravoure ne se mesure point par les ans, que la liberté a donné des héros de tous les ages, ils ont voulu s'associer aux destinées de leurs frères, les suivre dans les combats, et partager leur gloire et leurs dangers : les autorités constituées ont été obligées de céder à ce noble enthousiasme, et de choisir, parmi ces généreux enfans, ceux dont les forces physiques pouvoient seconder le courage ; fâchés de se voir forcés, à l'égard des autres, à un pénible refus, qu'ils adoucirent par l'expression de la reconnoissance.

Sept cents jeunes citoyens vinrent donc se réunir dans la commune d'Alby, chef-lieu de l'administration centrale ; dans cette commune qui, à ces époques désastreuses où le fanatisme et le royalisme couvroient la France de deuil, fit, par sa contenance fière et courageuse, pâlir et reculer des réacteurs assassins qui venoient y verser le sang républicain ; dans cette commune qui mérita alors, par son énergie, de devenir l'asile de tant d'infortunés, chassés de leurs foyers par

des bandes assassines et féroces qui avoient déja ensanglanté plusieurs parties du département, et où ces patriotes fugitifs furent reçus avec les égards dus à l'amitié et au malheur. C'est là que nos jeunes guerriers furent organisés, au milieu des embrassemens et des chants républicains; c'est là qu'ils jurèrent, aux pieds de l'arbre de la liberté, de ne rentrer dans leurs foyers que lorsque la France n'auroit plus d'ennemis à combattre, que lorsqu'ils auroient vengé la patrie et l'humanité de la scélératesse des tyrans et du sang qu'ils avoient fait couler.

Des autorités républicaines les accompagnèrent hors des murs d'Alby, au son d'une musique guerrière; une foule immense les y suivit, et c'est en répétant le serment que leur cœur avoit déja prononcé; c'est après avoir fait retentir les airs du *Chant du départ*, qu'ils s'arrachèrent des bras de la tendresse et de l'amitié pour voler à leur destination; ils sont déja au champ d'honneur.

Treize cents réquisitionnaires, que l'assurance d'une paix convenue avoit retenus dans leurs foyers, s'éveillèrent aussi au bruit des perfidies que la France avoit à punir, et volèrent à leur poste.

Je ne dois pas taire qu'il est quelques communes (et quel est le département qui n'a point à gémir de cette calamité) où les torches du fanatisme brûlent encore, où des prêtres réfractaires enchaînent par leur parricide influence la vertu républicaine, et compriment l'élan

patriotique et belliqueux de quelques jeunes guerriers. Rompez, il en est temps, citoyens législateurs, ces entraves homicides qui s'opposent sans cesse à vos plus belles institutions; purgez le sol républicain d'un germe destructeur, qui finiroit par étouffer celui de la liberté; donnez à la juste impatience des autorités constituées ces mesures législatives que vous annoncez depuis long-temps, et qui doivent seconder le zèle qu'elles portent à faire exécuter vos lois.

Mais, ne vous y trompez pas, citoyens représentans, tout retard est meurtrier. Depuis que vous vous occupez de prêtres réfractaires, le fanatisme est aux aguets; il épie jusqu'aux portes du sénat; tous vos mouvemens sont saisis: quelque opinion, dont l'intention ne peut être blâmée, mais que je crois mauvaise dans ses résultats, a rallumé son espoir. Depuis qu'on a proposé à la tribune l'impunité de quelques complices; depuis qu'on y a mis en principe que la voix de la nature pouvoit étouffer celle de la patrie, et que les liens du sang devoient excuser les coups portés à la République par le recélement de ses plus féroces ennemis, les prêtres réfractaires ne sont plus embarrassés que sur le choix des maisons qui les reçoivent; l'espoir de l'impunité leur ouvre toutes les portes: entourés de sentinelles vigilantes qui écartent la surveillance et les recherches des administrations, ils lancent du fond d'un asile respecté leur poison destructeur, et commandent avec plus de succès la haine de la République et de vos lois.

Ce n'est pas tout, la trop longue incertitude du Corps législatif sur la question la plus importante, et dont la décision est essentiellement liée au salut de la patrie, se fait cruellement sentir dans les tribunaux; on y craint déja d'appliquer des peines dont on a entendu ici accuser la rigueur; on y craint de trouver le crime là où le législateur a paru un instant n'apercevoir qu'une foiblesse excusable; on y craint de condamner aujourd'hui un coupable que la loi viendra justifier demain : la marche de la justice, la punition du crime est ainsi entravée. En attendant, le fanatisme tend ses filets, aiguise ses poignards, désigne ses victimes; il va diriger les élections de l'an 7, et rouvrir toutes les plaies que le 18 fructidor avoit cicatrisées. Je vous ai dû, en passant, cette grande et terrible vérité; j'ose croire qu'elle n'aura pas été vainement entendue.

Il me reste à vous dire, citoyens représentans, que, depuis l'aurore de la révolution, le département du Tarn n'a cessé de fournir de nombreux défenseurs, et que tant qu'il y restera un bras républicain, il est levé pour aller, au moindre signal, détruire le tyran qui insulteroit à la gloire et à la liberté du peuple français.

Je demande la mention honorable au procès-verbal du dévouement des conscrits du Tarn, et du zèle qu'ont porté les administrations républicaines à l'exécution de la loi du 3 vendémiaire.

Nota. Le Conseil a ordonné l'impression du discours

et la mention honorable, etc. Il avoit déja, dans ses séances des 8 et 16 nivose dernier accordé la mention honorable aux conscrits d'Alby et du canton de Montmiral.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.